

**MAIRIE**



**De**

**CASSAGNES**

Département du Lot  
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du vendredi 24 octobre 2008 à 20 h 30**

Le vingt quatre octobre deux mil huit à vingt heure trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 11

**Etaient présents** : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ, Mme VERDIER, Mr ALADEL, Mme CAILHOL. DACHARY Lucie

**Excusé** :

**Date de convocation**: 17 octobre 2008

**Date d'affichage**: 17 octobre 2008

**Secrétaire de séance** : Christian GROUSSET

**Délibération concernant CU Mr et Mme HALL :**

Monsieur Le MAIRE informe le Conseil Municipal de la demande de CU N° 046061 08 A0015 déposé par Mr et Mme HALL le 24 octobre 2008 pour la construction d'une maison d'habitation dans un premier temps .L'implantation et l'architecture se feront dans le respect de l'environnement du secteur et du code de l'urbanisme. Ce terrain se trouve dans la continuité du bâti existant dans une zone abandonnée par l'agriculture. Le Conseil Municipal considère dans l'intérêt de la commune qu'il est nécessaire d'installer de nouveaux habitants afin de diversifier les ressources financières de la commune pour compenser la baisse d'activité de l'agriculture. Ces terrains sont desservi par les réseaux publics.

Le Conseil Municipal en se référant à l'article L 111.1.2 du code de l'urbanisme donne un avis favorable à la future demande de CU n°046061 08 A0015 de Mr et Mme HALL sur une partie de la parcelle C217.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Acte reçu à la préfecture le  
Acte rendu exécutoire le

Le Maire  
Jean-Claude JURQUET